

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

« Conforme à l'arrêté du 10 Janvier 2017 pris en application de l'article L.112-1 du code de la consommation »

HONORAIRES VENTE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat, confiés par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Prix du Bien	Honoraires (T.T.C.)
De 0 à 50 000 €	Mini 3 000 € 11%
De 50 001 € à 100 000 €	10 %
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 200 000 €	7,50 %
De 200 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 300 000 €	6,50 %
De 300 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 500 000 €	5 %
A partir de 500 001 €	4,50 %

GESTION

Sur le total du loyer encaissé (A la charge du Propriétaire)	7,59 % T.T.C.
Frais déclaration revenus fonciers	42,31 € T.T.C.

ASSURANCE LOYERS IMPAYES : FACULTATIVE

HONORAIRES LOCATION

Suivant l'article de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014 :
« Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 rendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier ».

HONORAIRES T.T.C. A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Bail Commercial		Bail Professionnel	
Honoraires	2 mois de loyer	Honoraires	1 mois de loyer
Frais d'Actes	150 €	Frais d'Actes	150 €

Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail	8 € / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée / sortie	3 € / m ²

HONORAIRES T.T.C. A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de visite, de constitution de dossier, rédaction du bail, de réalisation de l'état des lieux entrée / sortie	1 mois de loyer
---	-----------------

HONORAIRES SAISONNIER

Type de bien	Durée de Gestion	Tarifs (% des loyers encaissés TTC)
Villa Ouest	A l'année	23 %
	De 3 mois à 9 mois	25 %
Appartement Ouest	A l'année	24 %
	De 3 mois à 11 mois	25 %
Villa Nord / Sud	A l'année	24 %
	De 3 mois à 9 mois	25 %
Appartement Nord / Sud	A l'année	25 %
	De 3 mois à 11 mois	25 %
Frais de dossier à la charge du locataire		15,00 €